Image not found or type unknown

Location avec option d'achat et succession

Par **Podeur**, le **25/04/2021** à **09:21**

J'ai souscrit un contrat de Location avec Option d'Achat pour une voiture. Je n'ai pas pris d'assurance décès.

En cas de décès est-ce que les créances restantes vont entrer dans le passif de ma succession ?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

xxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **25/04/2021** à **09:53**

bonjour,

les dettes du défunt vont au passif de la succession.

il est possible que l'actif de la succession rembourse le prêt.

lorsqu'on accepte une succession, on accepte l'actif mais également le passif.

il est possible de reoncer à une succession.

salutations

Par **Podeur**, le **25/04/2021** à **10:06**

Merci de votre réponse.

Car mon notaire dit le contraire au motif qu'il considère celà comme une location.

Alors qu'il y a bien un engagement financier et contrat correspondant sur 4 ans.

Qu'en pensez vous ?

Par **youris**, le **25/04/2021** à **10:12**

sans connaître le contrat, je n'en pense rien.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés